

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



In memoriam Auguste FELER (1933-2017) Hommage

Jack CAÏLACHON

Numéro 178, septembre–décembre 2017

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1045698ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1045698ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (imprimé)

2276-1993 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

CAÏLACHON, J. (2017). In memoriam Auguste FELER (1933-2017) : hommage. *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (178), 1–8. <https://doi.org/10.7202/1045698ar>

In memoriam Auguste FELER (1933-2017)

Hommage

Jack CAÏLACHON¹

Membre apprécié – et l'un des plus anciens – de la *Société d'Histoire de la Guadeloupe*, Auguste Feler l'a définitivement quittée en 2017. C'était le 9 août et il avait alors 84 ans. Il lègue à l'histoire de la Guadeloupe une *Histoire de Vieux-Fort* et une *Histoire des télécommunications en Guadeloupe*. Ecrits par un acteur majeur – témoin privilégié – de ce qu'il avait personnellement vu et vécu au titre de son engagement municipal et son activité professionnelle, ces deux ouvrages de référence sont de surcroît enrichis du résultat de ses rigoureuses recherches historiques pour tout ce qui était antérieur à son expérience personnelle dans ces deux domaines. Avec la même fluidité d'écriture, le mémorialiste rejoint alors le chroniqueur pour faire œuvre historienne. Ayant de la sorte pris toute sa part – de contributeur – à l'effort proprement guadeloupéen de notre temps pour documenter l'histoire de l'archipel toujours plus et mieux, Auguste était non seulement *apprécié* pour de vraies qualités humaines largement reconnues, mais également comme un membre *éminent* – tout autant qu'*éminemment* discret – de la *Société d'Histoire de la Guadeloupe*.

* * *

L'hommage que lui consacre aujourd'hui notre *Société* à travers ces quelques paragraphes s'ajoute d'une certaine façon aux cinq autres qui lui furent rendus le jour de ses funérailles : les trois premiers par le maire de Vieux-Fort, puis par l'un des anciens adjoints d'Auguste et enfin par moi-même, au moment de la levée du corps, dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville de Vieux-Fort où il était exposé ; le quatrième par

1. Secrétaire adjoint de la Société d'Histoire de la Guadeloupe.

un membre de la famille de son épouse qui avait traversé l'Atlantique pour la circonstance, et le cinquième – ce dernier au nom de ses enfants, Claude et Alain – dans la petite église de Vieux-Fort, cette pointe méridionale de la Guadeloupe d'où, à partir de 1635/1636, commencerait véritablement le cours de son histoire. Les Vieux-fortins ont cette fierté historique des 'tous premiers commencements' de l'histoire de la Guadeloupe en terre vieux-fortine et Auguste était un fier Vieux-fortin qui avait le patriotisme de sa commune natale dont il aura été le maire de 1965 à 1989.

Au-delà des limites de Vieux-Fort, Auguste Feler avait tout autant l'amour de sa région, le sud-Basse-Terre. En attestent le sérieux autant que l'esprit d'ouverture qui imprégnaient ses prises de parole lors des réunions des E.P.C.I. (*Etablissements publics de coopération intercommunale*) dont faisait partie Vieux-Fort du temps de ses mandatures...Et, par-delà les limites de ce Sud Basse-Terre, le *Vieux-fortin* maire de cette petite commune excentrée, longtemps enclavée et l'une des moins peuplée de l'archipel, était aussi un *Guadeloupéen* soucieux que la Guadeloupe 'avance'. S'il n'a jamais porté les habits de 'maire-conseiller général' (aujourd'hui 'départemental') ou de 'maire-conseiller régional', il n'en a pas moins exercé des responsabilités exécutives d'importance aux dimensions de l'archipel en assurant, plusieurs années consécutives, la présidence des E.P.C.I. en charge de la gestion et de la formation des personnels *municipaux*, puis *territoriaux* à partir de la loi du 26 janvier 1984 créatrice de la Fonction publique *territoriale*. De même, au plan de son univers professionnel, il fut vite amené à devoir appréhender la Guadeloupe dans son ensemble.

Aujourd'hui, 14 août 2017...

De l'autre côté de la rue de l'hôtel de ville, un peu en contrebas et lui faisant presque vis-à-vis, venue de la nuit des temps coloniaux du XVII^{ème} siècle...la petite église paroissiale de Vieux-Fort ! Par-delà le modeste clocher qui la jouxte, le regard découvre la mer proche en ce lieu unique où l'océan atlantique rencontre la mer des Antilles et, un peu plus loin vers l'horizon, l'on peut voir l'archipel des Saintes qui jamais ne semble très éloigné. Mal sonorisée, mal ventilée cet après-midi du 14 août 2017, la petite église est de toute façon bien trop petite ce jour-là. Il y a cinq jours déjà qu'Auguste Feler n'est plus et, de la veillée aux hommages rendus à la mairie puis à l'église de Vieux-Fort, remontent les souvenirs de ceux qui l'ont connu à différentes époques de sa vie, en esquissant ainsi comme un portrait croisé.

* * *

Né à Vieux-Fort, le 13 janvier 1933, d'une mère brodeuse et d'un père marin-pêcheur, le futur maire de Vieux-Fort est le second d'une nombreuse fratrie. Matrifocal comme très souvent dans les sociétés créoles d'alors, le milieu familial est plus que modeste et Auguste reçoit l'éducation créole traditionnelle que l'on reçoit alors communément de l'Anse-Bertrand à Vieux-Fort, de Terre-de-Bas à Grand-Bourg etc...dans tous les milieux plus que modestes de la Guadeloupe encore coloniale des dernières années de l'entre-deux guerres ; ces années sont en effet les dernières de la Guadeloupe sous statut juridique de colonie, inauguré en

1635. Né 13 ans avant la départementalisation de la Guadeloupe (1946), c'est dans ce contexte colonial – bien que largement assimilé *dans les faits* – mais qu'il faut imaginer difficile à bien des égards pour le plus grand nombre, que grandit Auguste. Toute sa vie, il vouera un véritable culte à sa mère, Julienne Delannay, et plus tard à sa mémoire ; assurément par amour filial mais tout autant par reconnaissance pour l'éducation reçue et l'instruction priorisée qui, un jour, lui permettraient de pouvoir engager le parcours de vie qui serait le sien.

Dans le contexte difficile des années de son enfance, contexte spécifiquement aggravé dans le Vieux-Fort de l'entre-deux-guerres et bien plus encore accentué dans son milieu familial, Il fera – dans d'inévitables et lourdes complications et difficultés matérielles – ses classes primaires à Vieux-Fort (l'école communale porte aujourd'hui son nom) ; puis viendra le temps du '*Cours complémentaire*' à Trois-Rivières où, par de menus travaux et services, il devra abonder le peu que pouvaient payer ses parents à la famille qui l'avait pris en pension ; enfin, ce sera le lycée Gerville-Réache à Basse-Terre et le bac '*Mathélem*' (*Mathématiques élémentaires*) obtenu en 1955, année de son départ vers 'l'École des PTT' (*Postes, Télégraphes et Téléphones*) en région parisienne, en 1955 où il commencera sa carrière cette même année 1955 et dans cette même région parisienne.

De retour en Guadeloupe en 1963 après une absence de huit ans, Auguste Feler poursuivra sa carrière jusqu'à sa retraite qu'il prendra avec grade de directeur départemental de '*France Telecom*'... Un exemple de réussite par le *mérite*, le sérieux, l'effort, le travail, l'opiniâtreté mais aussi la finesse et la subtilité ; un exemple comme il y en eut d'ailleurs un certain nombre dans la Guadeloupe des contemporains – et bien plus encore des aînés – d'Auguste, dont les aïeux pouvaient avoir connu l'esclavage ; comme ceux d'Auguste m'a confié Francette, sa veuve. Pur produit d'une époque '*méritocratique*' aujourd'hui quelque peu révolue, mais bien plus encore d'une éducation créole reçue au sein d'une famille guadeloupéenne 'à l'ancienne', où l'on avait tôt fait de faire comprendre aux enfants qu'hors l'école, les études, le travail, la rigueur, le sérieux, le respect, l'éducation, il n'y avait guère de salut à espérer en ces temps-là ...Auguste Feler avait assurément bien entendu, compris et retenu la leçon.

* * *

Au cours des années 50/60 du XX^{ème} siècle, l'air du temps est à la décolonisation, à la *Conférence de Bandoeng*, la révolution castriste, l'émergence d'un monde nouveau issu de cette décolonisation et qui serait dit '*tiers monde*', la bipolarisation planétaire Moscou/Washington, la dissuasion nucléaire et une instable paix mondiale (et pas partout sur la mappemonde !) résultant de '*l'équilibre de la terreur*' adossée à la '*guerre froide*' planétaire que se livrent strict communisme et libéralisme extrême sur tous les champs de bataille possibles de la planète, mais avant tout de ce '*tiers monde*' émergent.

Pour la France de la charnière de ses IV^{ème} et V^{ème} Républiques, l'un des épiphénomènes de toute cette effervescence d'une époque historiquement exceptionnelle sera la guerre d'Algérie, pour laquelle Auguste Feler

est mobilisé pendant près de 24 des 27 mois que dure son service militaire, entre 1956 et 1959, année de sa démobilisation et de son retour à la vie civile, désormais marié – en 1957 – et père de famille. Il renoue alors avec le cours interrompu de sa vie professionnelle, d'abord en région parisienne, ensuite à Lyon, région de son épouse, puis c'est le retour en Guadeloupe en 1963.

La V^{ème} République – que présidera jusqu'à 1969 son fondateur, Charles de Gaulle – n'a alors que cinq ans, cette année 1963 du retour d'Auguste Feler. A cette époque, une partie de la Guadeloupe qui milite s'engouffre, elle aussi, dans les possibles que peut lui laisser entrevoir la recomposition du monde en marche sous ses yeux ; y compris chez ses proches voisins de la mer des Antilles : un '*nouvel ordre mondial*' né des lendemains du second conflit mondial et qui, sur fond de '*guerre froide*', s'installe progressivement sur la planète.

L'année 1965, de l'élection d'Auguste Feler comme maire de Vieux-Fort – 7 ans après l'avènement de la V^{ème} République, 19 ans celui de la départementalisation – nous en étions à l'aube de temps nouveaux d'où lentement montait l'aspiration d'une partie de la Guadeloupe militante à un autre mode de gouvernance plus autonome et qui serait l'alternative à une départementalisation encore jeune, mais dont le procès s'instruisait désormais jour après jour tant pour ce qu'elle n'avait pas encore réalisé : l'égalité sociale...que ce qu'elle faisait, singulièrement au plan sociétal *lato sensu* : une politique d'assimilation sans nuance. Dès lors, la ligne de fracture du champ sociétal guadeloupéen de l'époque *clive* (sans trop de nuances) de part et d'autre de la question dite du '*statut*' (départemental depuis 1946) et elle *bipolarise* les forces politiques et sociales guadeloupéennes entre partisans de l'*autonomie* (à l'époque on ne parle pas encore – ou si peu – d'indépendance) et partisans du '*statut départemental*...Un clivage qui, réduit à son expression la plus schématiquement caricaturale, opposait 'gaullistes' et 'antigaullistes'.

* * *

Auguste Feler devient maire de Vieux-Fort, en 1965, soit deux ans après son retour en Guadeloupe. Le contexte politique général est celui qui vient d'être évoqué mais, à Vieux-Fort, le contexte local est avant tout celui de l'après-cyclone 'Cléo' (22 août 1964) et aussi d'une situation financière communale qui se révèle fortement dégradée aux yeux de l'administration préfectorale de tutelle : le déficit budgétaire se découvre abyssal. Ayant très largement remporté les élections municipales de mars 1965 (415 voix/512 suffrages exprimés, la liste concurrente du maire sortant recueillant les 97 autres), la liste emmenée par Auguste Feler formera la totalité du conseil municipal de Vieux-Fort, conformément au droit électoral municipal alors en vigueur à cette époque.

Avec, *entre autres*, Robert Tamas à Saint-Claude, Léopold Hélène à Gosier, José Moustache à l'Anse-Bertrand, Albertine Baclot à Saint-Louis, Henri Bangou à Pointe-à-Pitre, Eugène Samson à Terre-de-Haut...tous élus *pour la première fois* en mars 1965, Auguste Feler participe au renouvellement – assez profond cette année-là – du corps des maires guadeloupéens qui, à la veille des élections municipales de mars 1965, était largement composé des représentants d'une classe politique issue de

l'immédiat après-guerre...voire d'avant-guerre. A Vieux-Fort comme ailleurs, Mars 1965 marquera donc un peu la fin d'un cycle et le début du renouvellement de la composante 'maire' de la classe politique guadeloupéenne.

Agissant dans les limites, vite atteintes, d'un budget communal découvert lourdement déficitaire en mars 1965 – de surcroît fortement contraint par les inévitables incidences financières de 'l'après Cléo' -, le nouveau maire de la petite commune du Sud Basse-Terre, doit faire face, au cours de ses toutes premières années d'exercice, à un sérieux retard de développement, et encore plus d'équipements, infrastructures et services publics de sa commune ; singulièrement en matière d'adduction d'eau, d'assainissement, de routes. Certes, en 1965, ce tableau est alors assez commun dans les différentes communes de la Guadeloupe, quoiqu'avec des intensités variables, mais il se noircit un peu plus encore à Vieux-Fort en raison du problème particulier de son enclavement qui, jusqu'à l'ouverture en 1979 de la route littorale que l'on connaît de nos jours, contraignait les vieux-fortins qui souhaitaient s'y rendre, à parfois rejoindre Basse-Terre par la mer.

Cette obligation de rattrapage d'un retard d'équipements et de services publics fera d'Auguste Feler un '**maire bâtisseur**' tout au long des 24 années (1965-1989) au cours desquelles il présidera aux destinées de Vieux-Fort. On peut, *entre autres*, relever...

En 1965 : la création de l'A.J.V.F., association sportive 'jeunesse de Vieux-Fort'

En 1972 : l'inauguration de l'adduction d'eau potable dans la commune

En 1974 : la création de la maison des jeunes et de la culture

En 1975 : l'organisation du service de ramassage scolaire

1976 sera une année très particulière – celle des manifestations éruptives de la Soufrière – qui 'rebattra les cartes' bien au-delà des limites du sud Basse-Terre : sur tout le territoire guadeloupéen. Le regard rétrospectif porté sur ces événements et leurs conséquences immédiates (en termes d'évacuation, de déplacement de populations communales et d'activités économiques, de délocalisations mais également de relocalisations parfois définitives) conduit à constater la réalité d'un 'avant' et d'un 'après 1976' du sud Basse-Terre.

Fort opportunément pour la commune confiée à la responsabilité d'Auguste Feler – qui serait l'un des acteurs publics incontournables de la gestion de cette situation de crise volcanique de 1976 -, la situation géographique de Vieux-Fort, protégée par les Monts Caraïbes, lui donnait un 'statut' de position de repli proche pour une partie des populations concernées par le périmètre d'interdiction/évacuation arrêté par le préfet de la Guadeloupe ; éventuellement aussi pour les institutions : Jérôme Cléry, le maire de Basse-Terre, la ville chef-lieu, s'y repliera tout comme l'équipe scientifique en charge de la surveillance du volcan (...au domicile d'Auguste et Francette Feler, m'a rappelé cette dernière) ainsi que quelques autres instances.

S'agissant de la question particulière du désenclavement de la commune, il fut admis dès les débuts de 1976 (premiers signes éruptifs préoccupants) que « *la route (dite) de Vieux-Fort devenait une actualité impérative pour l'évacuation des habitants de la région de Basse-Terre,*

Saint-Claude », cite Auguste Feler dans son *Histoire de Vieux-Fort*. A noter cependant que ces circonstances exceptionnelles ne firent qu'accélérer la mise en œuvre, déjà programmée comme imminente en début d'année 1976, du prolongement du CD 6 en direction de Basse-Terre ; un chantier qui dès, 1965, constitua une priorité, une nécessité et une urgence pour Auguste Feler, quand bien même la commune n'ait pas la maîtrise d'ouvrage d'un chemin départemental.

Le 15 août 1976 débutaient les opérations d'évacuation des populations des communes visées par l'arrêté préfectoral d'évacuation (zone interdite) : il s'agissait de toutes les communes au sud d'une transversale Vieux-Habitants/Capesterre Belle-Eau inclus, à l'exception de Vieux-Fort : environ 73 000 personnes. Cependant, ce n'est que trois ans plus tard, en 1979, que serait ouverte la route en corniche au départ de Vieux-Fort vers Basse-Terre. Toujours au chapitre des voiries, mais cette fois communales, Vieux-Fort doit également aux mandatures municipales d'Auguste Feler, le percement des chemins communaux de l'Accul et de Dupré.

En 1977 : l'établissement du cadastre de Vieux-Fort.

En 1979 : 1) la construction du stade de football.

En 1979 : 2) le début de l'aménagement des places publiques

En 1980 : la création de l'association '*Broderies et arts textiles de Vieux-Fort*'.

En 1983 : pour la première fois, le tour cycliste de la Guadeloupe, fait étape à Vieux-Fort.

1985 : l'organisation du service de ramassage des ordures ménagères...

Sur le registre spécifique de l'éducation et de l'instruction, – auxquelles la mémoire des difficultés matérielles de son propre cursus scolaire le rendait assurément sensible – , Vieux-Fort se souviendra qu'elle doit également aux mandatures d'Auguste Feler la création de la cantine scolaire. Toujours sur ce même registre, Vieux-Fort n'oubliera pas non plus l'agrandissement de son 'groupe scolaire', également advenu du temps de ses mandatures.

Cependant, Auguste Feler que j'ai le mieux connu n'était ni le maire de Vieux-Fort – sauf peut-être en sa qualité d'officier d'état-civil ayant célébré mon mariage – ni le haut cadre de '*France Telecom*' en Guadeloupe, mais un homme qui deviendrait un ami

* * *

C'est à la fin de l'année 1978 que j'ai fait la connaissance du maire de Vieux-Fort, en sa qualité de délégué départemental du CFPC (*Centre de formation des personnels communaux*). Il recherchait alors le directeur de cette institution et son choix s'est porté sur moi. J'ai alors eu l'opportunité de découvrir le sérieux et l'exigence de l'homme dans le champ de ses responsabilités ; mais également l'étendue des qualités humaines de quelqu'un qui deviendrait un ami. En 1978 Auguste était maire de sa commune natale depuis 1965. Il le resterait jusqu'à 1989, c'est-à-dire 24 ans, soit la durée de 4 mandats municipaux successifs. Cette qualité de maire lui donna accès à des responsabilités d'envergure départementale dans le domaine du *personnel communal* jusqu'en 1984, puis plus largement du *personnel territorial* à partir des lois de décentralisation de 1984 en matière de fonction publique.

A cette époque de relance de la dynamique de décentralisation initiée par la loi du 2 mars 1982, Auguste Feler fut en effet celui qui, en Guadeloupe, avait reçu la confiance de ses collègues, élus locaux, pour exercer la fonction de président – le tout premier – du C.D.G.F.P.T, (*Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale*), structure nouvellement créée. Il recevrait de même la confiance du siège parisien du C.N.F.P.T, (*Centre national de la fonction publique territoriale*) lui aussi nouvellement créé, qui en fit son premier représentant en Guadeloupe dans une circonscription qui, dans un premier temps, était tri-départementale (Antilles-Guyane). Il s'agissait ainsi pour lui, dans le nouveau cadre général de la décentralisation qu'avait posé la loi du 2 mars 1982, de mettre en œuvre en Guadeloupe les dispositions de la loi du 26 janvier 1984 qui créait la fonction publique dite *territoriale*.

En ces premiers commencements, l'*antenne* départementale de la Guadeloupe – comme celle de la Martinique – du CNFPT n'était en effet en que l'une des composantes de la *délégation* interdépartementale Antilles-Guyane du CNFPT qui avait son siège à Cayenne. Auguste FELER mena alors le bon combat guadeloupéen pour exiger – et obtenir – que la Guadeloupe soit érigée en délégation régionale du CNFPT de plein exercice, ce qu'elle est depuis plusieurs années déjà. Ces deux institutions sont aujourd'hui bien connues du monde des collectivités locales guadeloupéennes et il me semble juste, très spécialement aujourd'hui, de rappeler que c'est Auguste FELER qui eut la charge de les installer en Guadeloupe et guider leurs premiers pas.

Tout au long de ces années de transition, de mise en place et de démarrage de ces nouvelles institutions de la décentralisation où j'ai eu à accompagner professionnellement le premier délégué du CNFPT (et parfois aussi le premier président du CDGPFT) j'ai pu observer sa rigueur, son souci d'excellence, une exigence pour lui comme pour les autres mais également un grand sens de l'écoute et d'ouverture, toutes choses qui, le jour venu, lui ont permis de remettre à ses successeurs les clés de deux maisons tenues et bien tenues. Cet Auguste Feler que je viens de décrire à très grands traits est celui que j'ai connu à titre professionnel, mais en marge de la profession, il m'a été également donné d'en découvrir d'autres facettes...

* * *

D'abord, Auguste le Rotarien, car il fut membre fondateur, puis président du *Rotary club Basse-Terre Fort Saint-Charles* âgé aujourd'hui de 32 ans. L'engagement rotarien et l'engagement citoyen de l'élu local ont en commun l'*idéal de servir* et, je crois, au travers de tous les *services publics* et autres structures où il s'est engagé, que cet idéal de servir est ce qui le caractérisait le mieux. En 32 ans de vie rotarienne il a eu le temps de *donner* de façon désintéressée, à travers les multiples actions rotariennes initiées par le club qu'il avait cofondé. J'ai déjà évoqué l'homme de culture, d'écriture historique, le membre éminent de notre *Société d'Histoire de la Guadeloupe*...

Au Rotary comme à la *Société d'Histoire de la Guadeloupe*, Auguste était le même homme que le délégué départemental du CNFPT ou le président du CGFPT, et sans aucun doute que le maire de Vieux-Fort ou

le cadre dirigeant de *France Telecom* en Guadeloupe... Simplement son affabilité, sa gentillesse, pour tout dire ses qualités humaines – et j'ajouterai une modestie qui n'était pas feinte – ressortaient bien plus encore dans ces contextes non professionnels.

Le monde des *collectivités locales*...celui du *Rotary*...la *Société d'Histoire de la Guadeloupe*, tels sont les trois prismes à travers lesquels je peux le mieux parler d'Auguste *d'expérience*...mais je sais aussi que le grade de directeur départemental de *France Télécom* devait couronner sa carrière professionnelle peu avant son départ à la retraite, ce qui signifie que sa hiérarchie avait su reconnaître à Auguste les compétences et qualités pour parvenir à ce niveau. Je sais également que l'*Ordre National du Mérite* avait reconnu, depuis longtemps déjà, tes mérites citoyens, toi qui était aussi décoré des *Palmes Académiques*...

Salut l'ami !

Jack Caïlachon,
Secrétaire adjoint de la
Société d'Histoire de la Guadeloupe